

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

Séance du 20 janvier 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	14
PRESENTS	12
VOTANTS	12

DATE DE LA CONVOCATION

13 janvier 2022

OBJET

Délibération N°2022-01

PROLONGATION

MARCHE 2021-1

TRAITEMENT

DU BOIS

L'an deux mil vingt deux, le vingt janvier à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Beaufai, sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mesdames et Messieurs ADOLF, BERNARD, BOUILLAULT, COLLET, GANDAIS, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER, PINART.

Etaient absents excusés : Mmes BRIANCEAU, LEONARD.

Egalement présents : Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Madame Mathias a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur NETZER informe les membres du bureau syndical que notre marché de reprise du bois se termine le 28 février 2022.

Actuellement le marché du traitement du bois est signé avec SEP Valorisation pour un montant de 55 € H.T la tonne traitée. Ce marché peut être reconduit pour une période maximum d'un an, sur accord des deux parties.

SEP étant d'accord pour renouveler le marché aux mêmes conditions pour un an, nous proposons une prolongation.

Après délibération, les membres du bureau syndical acceptent à l'unanimité la prolongation du marché de traitement du bois pour un an, avec l'entreprise SEP Environnement à compter du 1er mars 2022, à 55 € H.T/Tonne.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

